ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours de 8 à 12 h. et de 15 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 13 au 14 janvier, le
CAMOUFLAGE ABSOLU
EST OBLIGATOIRE
de 18 h. 16 à 9 h. 42

M. LOUIS DARLEY, Commissaire de police, chef de la Sûreté, est nommé sous-chef de la Brigade spéciale de Douai

Nous apprenons que M. Louis Darley, commissaire principal de la Police Nationale de 3e classe, chef de la Sûreté de Roubaix depuis le 23 mai 1940, va quitter notre ville pour occuper le poste de sous-chef de la Brigade Mobile spéciale à Douai. Cette nomination est tout à l'honneur de ce fonctionnaire qui, en un an et demi, donna un nouvel essor aux services de Sûreté de l'importante cité roubaisienne. Déjà, au cours de sa carrière policière, M. Darley avait fait preuve d'une activité inlassable et d'une habileté consommée.

Il naquit dans le Dauphiné en 1887 et, après un long stage à l'armée, il était admis dans la Sûreté Générale, le 21 février 1921, en qualité de commissaire. Il exerça, successivement, à *Albertville*, *Bayeux*, *Vierzon* et *Chauny*. Nommé à Roubaix, le 1er avril 1936, il fut affecté au Commissariat du 1er arrondissement, poste qu'il quitta en mai 1940 pour prendre la direction de la Sûreté où il fut titularisé par arrêté du 9 juillet 1941.

M. Darley est titulaire de la Médaille Militaire, de la Croix de Guerre, de nombreuses décorations françaises et étrangères pour sa belle conduite au cours de la guerre 1914-1918. Il quittera Roubaix jeudi prochain et, à cette occasion, nous lui présentons nos vœux de bonne chance dans ses nouvelles et hautes fonctions ainsi qu'un bon séjour dans la cité de Gayant.

Frileuse signale...

En raison des difficultés momentanées d'approvisionnement en vin, Frileuse recommande tout particulièrement son cachet, contenant sous une forme concentrée, les mêmes composants essentiels que ceux du Vin de Frileuse. En vente chez votre pharmacien. Prix de la boîte de 20 cachets, 9 fr. Prix de l'extrait à verser dans un litre de vin, 6 75. 10101

LES NOUVELLES DE LA VILLE

MAUVAISES CHUTES

Hier vers 10 h., M. Benoit Melynck, 70 ans, 8, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 7, a fait une chute en descendant du trottoir de la rue Ma Campagne. La septuagénaire a reçu les premiers soins du docteur Claire Bernet, qui diagnostiqua une lésion ouverte à l'épaule gauche. M. Melynck a été transporté à la Fraternité.

— Dans le courant de l'après-midi, Mme Maria Descamps, épouse Gosaert, 55 ans, rue du Fontenoy, cour Cocheteux, 4, a fait également une chute en passant rue de Blanchemaille, chute au cours de laquelle elle s'est fracturé l'humérus droit. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Piquet, Mme Gosaert a été transportée à l'hôpital La Fraternité.

LE COIN DES BECANIERS

M. Maurice Misman, 27 ans, manœuvre, demeurant 119, rue de Lille à Hem, a été victime d'un bécanier qui lui a dérobé sa machine dans le hall de la mairie. M. Misman qui subit un préjudice de 800 francs, a déposé plainte à la police, qui enquête.

L'HEURE DE LA RETRAITE

Mme Marie Delplanques, 21 ans, soigneuse, 82, rue Jean-Macé, a fait l'objet d'un procès-verbal pour circulation tardive.

UNE VITRINE BRISEE

M. Alphonse Peters, 44 ans, photographe, 239, rue Jules-Guesde, a porté plainte contre inconnu pour bris de vitrine et vol de neuf photographies qui se trouvaient à l'étalage.

LE BOIS TENTATEUR

La police a arrêté les jeunes Roger D..., 11 ans, et Roger B..., 13 ans, domiciliés rue Jules-Guesde et rue Monge, qui avaient été surpris au moment où ils emportaient des morceaux de bois de l'abri de la place Carnot.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie dont les causes sont inconnues a éclaté au cours de la nuit dans les dépendances de l'immeuble 27, rue du Curoir, appartenant à M. Gallois, demeurant à Croix, 28, rue de la Pannerie. Les dégâts, qui intéressent seulement la toiture du bâtiment, sont de peu d'importance.

Dispositions à prendre par temps de neige et de verglas

Il est rappelé à la Population Roubaisienne que conformément aux prescriptions :

1° de l'autorité allemande ;
2° de l'arrêté préfectoral en date du 11 février 1941 ;
3° des art. 257 et suivants du Règlement de Police municipale ;

les dispositions suivantes doivent être prises par temps de neige ou de verglas, en vue du maintien de la sécurité de la circulation :

Par temps de neige, les habitants devront déblayer les trottoirs et les chaussées des routes et chemins sur toutes les parties riveraines de leurs habitations et dépendances.

La neige sera mise en tas sur le bord des trottoirs lorsque la largeur de ceux-ci le permettra et en tous cas, en dehors des fils d'eau de façon à laisser ces derniers parfaitement dégagés.

Répandre des cendres, des scories de houille pulvérisées, de la sciure de bois ou de la paille, tant sur les trottoirs que sur le milieu de la chaussée, lorsque les dalles et les pavés deviennent glissants par suite de verglas ou de la neige durcie.

Faire casser les glaces des fils d'eau, des tuyaux de descente ainsi que des conduits pratiqués sous les trottoirs, et placer ces glaces sur le revers de la chaussée, sans les amonceler.

Il est défendu de déposer sur la voie publique les neiges et les glaçons provenant de l'intérieur des maisons.

Dès que le dégel le permettra, les trottoirs et les chaussées seront nettoyés par les riverains. Les scories seront balayées et remises en tas.

Ces prescriptions s'appliquent à toutes les voies publiques ou non livrées à la circulation générale, sans exception aucune.

LISEZ
"LES SPORTS DU NORD"
Le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMÉRO : UN FRANC

On est moins frileux quand le foie fonctionne bien

Le foie, entre beaucoup d'autres fonctions importantes, fabrique et distribue à l'organisme un sucre *assimilable*, la glucose, véritable « charbon de la machine humaine ». Lorsque cette fonction dite « glycogénique » se fait mal, on est plus sensible au froid. C'est pourquoi, quand on vient en aide au foie en prenant avant les repas de 20 à 30 gouttes d'*Hépascol François*, on remarque généralement qu'on devient moins frileux et que de nombreux autres malaises: bouche amère, langue blanche, nausées, fermentation intestinales, troubles digestifs, etc., tendent à disparaître. Depuis plus de dix ans, l'Hépascol François est connu pour son action bienfaisante sur la glande hépatique : c'est vraiment « l'ami » du foie. Toutes pharmacies, 12 fr. 75 et 20 fr. 15. 11985

AU CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX

Dans la réunion du 11 courant, M. le Président présenta ses meilleurs vœux aux Sociétaires et à leurs familles.

Il fut heureux, d'autre part, de constater que son appel a été entendu : 17 nouveaux membres ont été inscrits au début de la séance. Il recommanda aux sociétaires désireux de se procurer des engrais de se faire inscrire en indiquant leur adresse et la superficie du jardin cultivé.

M. Depuyt, conférencier, traita ensuite « des semences et des semis ». La tombola gratuite, outils de jardinage fournis par M. Louage, obtient son habituel succès.

Retenez une clayette de plants
DE POMMES DE TERRE GERMEES de premier lot, de provenance Nord
Livraison au printemps et au cours du jour.
Une Clayette contenant 100 pieds coupés, livrée avec notice de culture, permet de planter 33 mètres serrés environ.
Adressez les commandes avec les bons d'approvisionnement délivrés par les mairies. Un bon de 20 kilos permet l'achat de 6 clayettes.
Egalement, vente de plants en sacs et par 20 kilos minimum.
LE FERTILIGÈNE - Dép. R.
Plants sélectionnés à BAVAY (Nord) 21.792

A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 1941, M. Amédée Duchange, notaire, est nommé membre de la Commission administrative de l'Hospice de Roubaix, en remplacement de M. Noblet, démissionnaire.

TRAMWAYS
Mercredi (except.), à 7 h. 30
DIAMANT NOIR
LE FILM QUI BAT PARTOUT
LE RECORD DES RECETTES
2.505

AU SUJET DES REQUISITIONS

Les commerçants et entrepreneurs sont informés qu'il résulte d'instructions adressées par M. le Ministre des Finances, que les Hautes Autorités Militaires Allemandes en France ont prescrit à leurs troupes et services de payer directement les réquisitions et achats opérés par eux, depuis le 1er janvier, à l'exception toutefois des dépenses se rapportant strictement au logement et cantonnement.

L'attention des commerçants et entrepreneurs est attirée sur l'importance de ces instructions.

Pour toutes les réquisitions antérieures au 1er janvier 1942, ils sont invités à produire au plus tôt leurs factures.

ETAT CIVIL

Naissance. — Danièle Daubry, de Lys-lez-Lannoy, 41, rue A. France.

Publication. — Georges Deckers, mécanicien, rue de la Perche, Porteion, 14 et Yvonne Lefébure, soigneuse, 89, rue Jean Macé.

Décès. — Berthe Wettel, épouse Weuquiez, 60 ans, 82, avenue André Chénier ; Hortense Bataille Vve Dufermont, 82 ans, 43, rue St-Louis.

FUNERAILLES

FECHAIN. — M. et Mme DECARPIGNY-DUPAS ; M. et Mme Angélus DUPAS-DULNAY ; Mme Vve DUPAS-HERLENS, ses enfants, et toute la famille, ont la douleur de vous faire part de la mort de

Madame Veuve DUPAS Angélus
Née Marie-Aldegonde DUBAILLE

décédée à Féchain, le 12 janvier 1942, à 8 heures, à l'âge de 88 ans, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, et vous prient d'assister aux Funérailles, qui auront lieu à Féchain, le jeudi 15 janvier, à 11 h. (heure allemande).

Un de Profundis, s. v. p.

Réunion à la maison mortuaire à 10 h 45

Cet avis tient lieu de faire-part.

34.968

WASQUEHAL

Allocations militaires. — Tous les bénéficiaires percevant une ou plusieurs majorations pour enfants sont priés de retirer à la mairie, guichet 3, vendredi 16 janvier, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h., le certificat de paiement d'augmentation de 1 fr. 50 par jour à partir du 1er janvier 1942.

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

Attention à la platine. — Occupée comme bambrocheuse à la Filature Nord, Mme Mireille Lepers, 21 ans, demeurant 15, rue Bernard-Palissy, à Wasquehal, a buté violemment le pied contre une platine et s'est fait une plaie infectée du gros orteil du pied droit. M. le docteur Platel a ordonné à la blessée un repos d'une quinzaine de jours, sauf complications.

Etat civil. — Naissance. — Jean-Paul Lucq, rue Michelet, 27.

CROIX

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires aura lieu le jeudi 15 Janvier, au local habituel et dans l'ordre suivant :

Jeudi 15 Janvier : N° 1 à 400, de 9 à 10 h. ; 401 à 800 de 10 à 11 h. ; 801 à 1.000, de 11 à 12 h. ; de 1.001 à 1.400, de 14 à 15 h. ; 1.401 à 2.033 de 15 à 16 h.

Les allocataires sont priés de remplir et de signer leurs coupons, ainsi que la déclaration au verso.

Pour éviter une longue attente, se munir de monnaie. Une pièce d'identité sera exigée.

LE GALA AU PROFIT DES PRISONNIERS

Le prochain gala en faveur du colis du prisonnier de guerre aura lieu le dimanche 25 janvier, à 15 h. salle municipale des fêtes, Grand Place.

La location sera ouverte au café de cette salle, le 17 janvier, prix des places : 15, 10, 8 et 4 francs.

On sait l'intérêt que présente la comédie «La châtelaine de Shenston» pièce en quatre actes, d'André Bisson d'après le roman de Florent Barclay. Interprétée par des artistes, lauréats du Conservatoire de Roubaix, cette œuvre amusante et fine, obtiendra un grand succès.

En première partie, nous aurons le plaisir d'applaudir quelques jeunes artistes du Conservatoire: MM. M. Lolivier, baryton, J. Dewaisne, de la classe de diction ; Miles M.-R. Priau, soprano ; Raymonda Hélin, fantaisiste ; J. Cappelle, soprano ; enfin le jeune D. Vanden Bussche, du Petit Monde Artistique, se produira.

C'est là un programme de tout premier choix. Le public Croisien ne manquera pas cette occasion d'assister à un après-midi très agréable il fera en outre, une excellente œuvre de solidarité, puisque le produit de ce gala sera versé au Comité d'entr'aide aux prisonniers de Croix.

Acte de probité. — M. Pierre Berghmann, coiffeur, demeurant rue de l'Egalité, ayant trouvé un portefeuille contenant une certaine somme d'argent, s'est empressé de le rapporter à son propriétaire.

Les bureaux de la perception. — Les bureaux de la perception de Croix, situés à Roubaix, 165 bis, Grande Rue, ne seront plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mardis 14 h. à 16 h., et le samedi matin et vendredis de 9 h. à 12 h. et de 9 h. à 12 h.

A propos des plants de pommes de terre. — Le Bureau regional de répartition de la pomme de terre a fait connaître à M. le Maire que, M. Houzet, titulaire de la carte professionnelle de détaillant en semence (carte I.D. semence), rue de la Gare, à Croix, pouvait être désigné comme répartiteur des plants de pommes de terre.

Dans ces conditions, les jardiniers peuvent donc également remettre à M. Houzé leur bon d'approvisionnement.

U. A. C. Croix bat C. A. S. Tourcoing par 3 à 2. — Il s'en est fallu de bien peu que le leader ne connaisse la première défaite sur son terrain, en effet, la Croix-Rouge, dans un très bon jour donna bien du fil à retordre aux Croisiens.

Etat civil. — Naissance : Béatrice Dubrulle, rue de Roubaix, 45.

Décès : Elise Stienne, 75 ans, ép. Brella, rue des Ogiers, 132 ; Richard Demeulemeester, 72 ans, coupeur en confections, rue de Constantine, 27.

WATTRELOS

REUNION DES AMIS DU JARDIN ET DE LA BASSE-COUR FAMILIALE

La réunion mensuelle s'est tenue dimanche dernier au café de l'Harmonie, sous la présidence de M. Imbrecht, entouré des membres de la commission. En ouvrant la réunion, le président présente aux sociétaires ses souhaits de nouvel an, puis adresse les condoléances de la société aux familles de MM. Letangre, Leroy, Nuttin, Vandemeulebroucke et Deltète atteintes par des deuils récents, puis passe la parole au trésorier, M. Quique, qui donne le bilan de l'exercice 1941, qui se solde par un excédent très satisfaisant, le président fait remarquer cet excédent et en félicite le trésorier, le remerciant en même temps pour son dévouement à la société.

Il fait également part du nombre croissant de sociétaires, puis après quelques communications relatives aux engrais et aux plants de pommes de terre, le président passe la parole au conférencier, M. Desmondt. Ce dernier parla des premiers semis sous chassis et termine par un bref résumé sur la taille des arbres fruitiers et de la vigne.

Puis ce fut le tour de M. Desreumaux, que M. Imbrecht présenta et remercie d'avoir répondu à l'invitation de la commission. M. Desreumaux, en connaisseur, parle de l'élevage des lapins, et indique différents moyens pour éviter la mortalité et aussi des indications pour la réussite dans leurs petits élevages, et termine en préconisant l'élevage du lapin angora, dont le rapport est fructueux. Le président remercie vivement M. Desreumaux au nom de tous. Avant de passer à la tombola particulièrement brillante, M. Imbrecht souligne l'envoi d'engrais de M. Droulers, qu'il remercia. La réunion se termina à 17 heures.

SEANCE DE GALA AU PROFIT DES PRISONNIERS

Jeudi 15 janvier, à 19 h., dans la salle du Crétinier Palace, aura lieu la séance de cinéma au profit de nos prisonniers. Au programme : « L'Appel de la Vie » avec Victor Francen. Des cartes d'entrée sont en vente soit au Crétinier Palace, soit auprès des cafetiers ou membres du Comité, aux prix suivant : balcons, 10 fr.; parterre, 5 fr.

Au cours de la séance tirage de la superbe tombola pour laquelle on peut encore se procurer des billets.

HEM

AUX AUTOMOBILISTES AUTORISES A CIRCULER

Il est porté à la connaissance des détenteurs de permis de circulation pour voitures de tourisme (P.K.W.) portant la mention « Auf Weiteres » (jusqu'à nouvel ordre), qu'ils doivent obligatoirement présenter une nouvelle demande de permis de circuler en y joignant l'ancienne attestation blanche.

Les permis entrant dans la catégorie désignée ci-dessus ne seront plus valables après le 1er Février 1942.

Les intéressés sont, en conséquence invités à se présenter d'urgence à la mairie.

Etat civil. — Naissance : Deroulers Annick, rue de la gare.

Publications de mariage : Rutteau André, appréteur à Croix, rue Guizot, 69 et Pluquet Yvonne, bonnetière à Ham, 54, rue Jean-Jaurès ; Leysens Louis, chaudronnier à Hem rue Jules Guesde, impasse Liénart, 18 et Soyez Marie-Jeanne, soigneuse à Roubaix, rue Bernard, 25, cour Bernard, 20.

LEERS

UN SEPTUAGENAIRE EST TROUVE MORT CHEZ LUI

Dimanche matin, Mme veuve Demeulemeester qui, comme elle faisait chaque jour, portait le lait à son voisin, M. Isaïe Leblanc, âgé de 74 ans, domicilié rue de Wattrelos, 35, trouva anormal qu'ayant frappé à différentes reprises à la porte de l'habitation, on ne vint pas lui ouvrir. Elle informa la famille habitant dans la localité qui, lançant des appels et n'obtenant pas de réponse, força la porte d'habitation et, y pénétrant, trouva le pauvre vieillard étendu dans le lit ne donnant plus signe de vie. Le docteur Lecouffe, mandé d'urgence, ne put que constater le décès qu'il attribua à une congestion cérébrale.

Au profit des prisonniers. — Une soirée récréative et un jeu de 421 organisée par l'Amicale des anciens élèves, au café Taillieu, rue Victor-Hugo, 82, ont rapporté la somme de 335 fr., qui a été versée au Comité d'entr'aide.

Deux braves petits gars. — Deux jeunes écoliers, le nommé Decool François, et un autre qui a voulu conserver l'anonymat, ont trouvé, dans la commune, des petites sommes d'argent qu'ils ont déposées à la mairie et qui ont été réclamées.

ALLOCATIONES MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires sera effectué au bureau de postes, le vendredi 16 janvier, aux heures habituelles.

Les nouveaux certificats trimestriels seront distribués le même jour à la mairie.

Etat civil. — Décès. — René Delcour, 4 jours, rue Thiars, 9. — Isaïe Leblanc, 74 ans, rue de Wattrelos, 35. — Elise Belin, épouse Delecaut, rue Joseph-Leroy, 33.

LANNOY

Une mauvaise chute. — Hier, en se levant, Mme Léonie Desplanques, 76 ans, veuve De Buf, domiciliée 16, rue Victor-Hugo, a fait une chute au cours de laquelle elle s'est fracturé l'avant-bras gauche. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Parmentier, la blessée a été transportée à l'hôpital La Fraternité.

FUNERAILLES

Madame Auguste PETYT, née PECHERAIN, son épouse ; la famille ; la Direction, le Personnel du « REVEIL DU NORD » et ses nombreux amis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste PETYT
CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA REDACTION DU « REVEIL DU NORD »
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

décédé à Lambersart, le 11 janvier 1942, dans sa 64e année.
Ils vous prient d'assister aux FUNERAILLES qui seront célébrées le **MERCREDI 14 JANVIER, à QUINZE HEURES.**
L'assemblée à la maison mortuaire, 25, Avenue de Jussieu, à Lambersart (Canon d'Or), à 14 heures 45

ROUBAIX. — Madame Noël DEHEDIN, son épouse ; Monsieur et Madame Marcel DEHEDIN-MARTIN ; Le capitaine Adolphe DUBURCQ (en captivité); Madame DUBURCQ-DEHEDIN, ses enfants; Monsieur Pierre DUBURCQ ; Mademoiselle Monique DUBURCQ ; Mademoiselle Claude DEHEDIN, ses petits-enfants ; Monsieur COTTARD, son beau-frère ; Madame Veuve Léopold DEHEDIN, sa belle-sœur ; Monsieur et Madame MILLE-DEHEDIN ; Mademoiselle Hélène DEHEDIN, ses neveux et nièces ; Les familles DEHEDIN, CAVILLON, HEDDE, DUBURCQ, MARTIN ; Le Président et les membres du Comité de l'Automobile-Club du Nord ; Le Président et les membres du Nord-Touriste ; Le Président et les membres du Moto-Club du Nord; Le Personnel de ces trois Clubs, ont la douleur d'annoncer la mort de

Monsieur DEHEDIN Noël
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-1918, Chevalier de l'Ordre de Léopold, Officier d'Académie, Capitaine de Gendarmerie en retraite, Directeur Général de l'Automobile-Club du Nord de la France, du Nord Touriste et du Moto-Club du Nord, pieusement décédé à ROUBAIX,

le 11 Janvier 1942, dans sa 70e année. Ses FUNERAILLES auront lieu le **MERCREDI 14 JANVIER, à DIX HEURES**, en l'Eglise Saint-Martin de Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville. Réunion à l'Eglise, à neuf heures quarante-cinq.
Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie religieuse. Messe de convoi, Mardi 13 janvier, à huit heures.
Les Vigiles seront chantées le même jour, à 17 heures.
CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.
1.308 ROUBAIX, 42, rue du Maréchal Foch.

LILLE

Les NOUVELLES DE LA VILLE

UNE VOYAGEUSE DE WASQUEHAL A EU LE PIED COUPE PAR UN TRAIN EN GARE DE LILLE

Dimanche soir, Madame Delmarle Marguerite, demeurant à **Wasquehal**, 27, rue Alexandre-Dubois, qui a voulu descendre d'un train arrivant en gare de Lille, mais roulant encore, est tombée et l'extrémité de son pied droit a été sectionné par une roue d'un wagon. Elle a été transportée immédiatement à l'hôpital de Charité. La famille a été avertie par M. le commissaire de police du 3e arrondissement, qui procède à une enquête.

PAS EN REGLE

Le nommé Declercq Pierre, 46 ans, maçon, de nationalité belge, demeurant 74, rue de Tournai, a été déféré au Parquet pour défaut de cartes d'identité d'étranger. Résidant en France depuis trois mois, il ne possède aucune pièce d'identité française et n'a fait aucune démarche pour en obtenir.

BRIS DE CLOTURE

Des procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de : De Meor Louis, 31 ans, ajusteur, demeurant 22, rue Fombelle, pour bris de clôture. Il a été surpris alors qu'il venait de briser volontairement une planche de la clôture du dépôt de charbon situé rue Van Dyck et appartenant à Mme Housé, née Piévet Blanche, marchande de charbon, 84, rue d'Austerlitz.

POUR LA FRAUDE

Syncna Szulen, 23 ans, pour détention illicite de denrées destinées à être exportées. Au cours d'une visite effectuée dans la chambre occupée provisoirement dans un café de la rue de Tournai par la susnommé, il a été découvert 84 oranges, 1 litre d'huile de table, 4 barres de pain d'épice, 2 k. de margarine, 5 k. de sucre et 15 k. de pâtes alimentaires.

— Szymicjek Victor, demeurant à Lille, 7, rue d'Amiens, pour détention illicite de 100 k. de blé et de 5 k. d'orge.

Les marchandises trouvées en la possession des susnommés ont été saisies et mises à la disposition du ravitaillement général.

SUR LA CHAUSSEE

Dimanche, à 5 h. 30, M. Capelle Richard, pensionnaire de l'Hospice des Incurables de Trélon, est tombé malade sur la voie publique, rue de Paris. Il a été transporté à l'Hôpital St-Sauveur.

— Au début de l'après-midi de dimanche, Mme Mereus Merthe, demeurant à Lille, rue Arago, cour Cormoran, 14, est tombée accidentellement sur la chaussée, place de la Gare, et s'est blessée au poignet droit. Après avoir été pansée à l'Hôpital St-Sauveur, elle a regagné son domicile.

AU FEU !

Dimanche, à 15 h. 45, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le logement occupé au premier étage du numéro 24, boulevard Carnot, par Mme Dessieter, qui s'était absentée en laissant un réchaud à gaz allumé. Le feu s'est propagé à la table sur laquelle le réchaud était posé, ainsi qu'aux boiseries du mur. Les gardiens de la paix Deturne et Barnard sont intervenus et ont réussi à éteindre ce début d'incendie. Les dégâts sont estimés à environ 2.000 francs. Aucun accident de personnes à signaler.

— Le même jour, à 17 h. 45, un commencement d'incendie, dû à un court-circuit, s'est déclaré dans un hôtel. Les pompiers de la Caserne Malus, qui se sont rendus sur les lieux, l'ont rapidement éteint. Les dégâts sont insignifiants.

VIANDE ET CHARBON

M. Traineau Auguste, charcutier, 70 ter, rue du Marché, pour vol de 14 kilos de viande et de 4 kilos de pâté commis dans l'étal au Marché de Wazemmes.

— Mme Houze, née Fiévet Blanche, marchande de charbon, 84, rue d'Austerlitz, pour vol d'environ 1.000 kilos de charbon.

LA VITRINE BRISEE

Mme Glodowski, née Lemaire Jenny, 8, place de Gand, pour bris de vitrine de son débit de boissons.

UN GAMIN ERRAIT...

Le jeune Magelin Claude, 11 ans, qui était en traitement au sanatorium de **Warvicq**, a quitté cet établissement dans le but de regagner le domicile de ses parents à **Waziers**. Trouvé errant à Lille, il a été amené au Commissariat central. Ses parents ont été avertis.

LA GLACE DU TAXIPHONE

A 17 h. 30, M. Vandamme Georges, 13, rue des Célestines, qui circulait avec une voiture à bras rue Nationale, a brisé involontairement la glace du taxiphone installé à l'angle du boulevard de la Liberté. Le service des P.T.T. a été averti.

VOLS EN SERIE

Des enquêtes sont ouvertes sur plainte de :

Lampe de T.S.F. — Mme Dupuis, née Dupas Berthe, 45, rue des Meuniers, pour vol d'une lampe de T. S. F.

Sacs à main, portefeuille, porte-monnaie, tickets. — Mme Vangelven, née Vervaecke, 117, rue Verhaeren, pour vol d'un sac à main et des feuilles de ravitaillement.

— Mlle Briboux Paule, 53 bis, rue de Lens, pour vol de son porte-monnaie contenant 80 fr. et une feuille de tickets de matières grasses.

— Mlle Dutilloy Geneviève, demeurant à Ascq, 29, rue du Maréchal-Foch, pour vol de son sac à main contenant environ 2.400 fr. et ses pièces d'identité.

— Mme Dupré, née Verbruggen Zoé, 83, rue Ste-Catherine, pour vol de son porte-monnaie contenant 1.812 francs.

— M. Duthilleul Nicolas, 11, rue des Archives, pour vol de son portefeuille renfermant 300 francs et ses pièces d'identité.

— Mlle Desmarescaux Solange, 2, rue du Vieux-Moulin, pour vol de son sac à main contenant 290 francs et des pièces d'identité.

— Mme Lyleire, née Douillez Marguerite, demeurant à Lomme, 36, rue Bertholet, pour vol de son porte-monnaie contenant 190 fr. et des tickets de pain.

— Mlle Bonvoisin Marie, cabaretière à Lille, 42, rue du Vieux-Faubourg, pour vol d'une somme de 8.000 francs environ et de vêtements.

Les vélos. — Mlle Deffrennes Marguerite, 50, rue Catel-Béghin, pour vol de sa bicyclette.

— M. Brosse Lucien, demeurant à Seclin, 23, rue de Wattiessart, pour vol de sa bicyclette.

Tribunal correctionnel

IMPORTANT VOL DE LAINE

Veilleur de nuit à *Tourcoing*, rue des Piats, César Decruynaere, a dérobé au préjudice d'une usine, un important stock de laine, marchandise qu'il vendit à son beau-frère, Aloïs Lecoutère, sans domicile fixe.

Decruynaere a été condamné à 6 mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende ; sa femme née Noëlla Lecoutère, du chef de complicité, a été condamnée à 2 mois avec sursis et à 200 fr. d'amende.

Pour recel, Aloïs Lecoutère a été condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

Pour avoir acheté partie de cette laine, Albert Verfaillie, rue Achille-Testelin, à *Tourcoing*, paiera 400 fr. d'amende.

BIEN D'AUTRUI

Trois mois avec sursis et 200 fr. d'amende à Alfred Vannesse, employé, rue de la Croix-Rouge, à *Roubaix*, pour recel de laine au préjudice des Etablissements Tiberghien.

SEVERE CONDAMNATION D'UN VOLEUR

Raymond Caron, rue d'Iéna, à *Lille*, a dérobé un colis destiné à un prisonnier de guerre, ainsi qu'une bicyclette. Il a en outre détourné une autre bicyclette qu'il devait restituer après usage.

Il a été condamné à 2 ans et 1 an d'emprisonnement avec confusion.

LES VOLS

Six mois par défaut à Paul Lamiot, avenue de Dunkerque à *Lambersart*, pour vol d'objets divers ; un mois à Paul Lemaire, rue Matteotti, à *Lille*, et 15 jours à Yvonne Debruyne, même rue ; 15 jours avec sursis à Eugénie Mames, même rue ; six jours à Henri Castelain, garde-fils à *Lomme*, rue Philippe-de-Girard ; six jours avec sursis à Léontine Valet, rue Paul-Lafargue, à *Lille* ; six jours à Mohamed Bouzeil, de *Lesquin* ; 15 jours à Jacques Delval et à Albert Miquet, d'*Ostricourt* ; 100 fr. d'amende à Edmond Nolf, rue Emile-Zola à *Halluin* ; un mois avec sursis à Adolphe Coppens rue Vandarhaegan, à *Haubourdin* ; 200 fr. d'amende à Géry Charlevs, rue Fémy, à *Marcq-en-Barœul*; deux mois avec sursis à Lucien Aufray, rue de Lille, à *La Madeleine*, tous poursuivi du chef de vol.

ABUS DE CONFIANCE

Quatre mois à Henri Vandermeersch, rue des Postes, à *Lille*, pour détournement d'une somme d'argent.

TOUJOURS LE MARCHE NOIR

Gérard Devienne, garçon boucher place Faidherbe à *Cysoing* ; Roger Deroubaix, rue de Mulhouse à *Lys-lez-Lannoy* ; Raymond Mespouille, boucher, rue de Templeuve à *Willems* et Emile Moraud, rue de Tournai à *Cysoing*, étaient inculpés de transport, achat et vente irrégulière de bestiaux. Ils ont été condamnés à quatre mois d'emprisonnement et 4.000 fr. d'amende.

L'Administration des Douanes a obtenu le paiement d'une astreinte de 16.000 fr. pour une bête qui avait gagné la Belgique et une amende de 16.000 fr. à la charge des condamnés.

CUMUL DE CARTES

Marguerite Cloup, a touché irrégulièrement des cartes de ravitaillement à Wattrelos, son ancienne résidence. Un mois d'emprisonnement.

COMMERCE CLANDESTIN

Pour extension de commerce, achat irrégulier de fromages, détention de stocks, trois mois d'emprisonnement et 1.000 fr. d'amende à Robert Roussel, chimiste, rue des Postes, à *Lille* ; un mois et 1.000 fr. d'amende à Auguste Van Houteghem ; à Robert Poppé, boulanger place des 4-Chemins à *Lille* et à Emmanuel Saidhum.

LES MŒURS

Pour des faits contraires à la morale, un an d'emprisonnement à Léon Grimaud, sans domicile fixe.

— Egalement pour des faits d'immoralité, pour vol et complicité, huit mois et 100 fr. d'amende à Albert Coffin, sans domicile fixe ; à Benjamin Compagnon, sans domicile fixe : quatre mois à Roger Renard et deux mois à la jeune L. C.

— Pour outrages publics à la pudeur, 15 jours et 1.000 fr. d'amende à Germain Leleu, mécanicien à *Lille* et à Marie-Louise Mauder, femme Bruyschaert, à *Annappes*. M. Bruyschaert, partie civile, a obtenu un franc de dommages intérêts.

AFFAIRES DIVERSES

Deux mois à Léopold Vandenberghe, cafetier rue du Moulin à *Roubaix*, pour coups à agent. Son fils et sa femme ont été condamnés, le premier à 15 jours, la seconde à 600 fr. d'amende.

— 200 fr. d'amende pour outrages à agent à Adrien Ghesquière, de *Quesnoy-sur-Deûle*, rue Jeanne-d'Arc.

— Quinze jours à Gustave Rous, marchand de quatre saisons, rue du Faubourg des Postes, à *Lille*, pour ivresse et outrages.

— 200 francs d'amende avec sursis et 200 fr. de dommages-intérêts à Hélène Breyne, avenue de Dunkerque, à *Lambersart*, pour coups.

NOS ORPHELINS ET ENFANTS DE PRISONNIERS ÉTAIENT EN FÊTE

Dimanche à midi encore M. et Mme Langlois, directeurs de l'Hôtel du Grand Cheval Blanc, ont accueilli à leur table huit orphelins ou enfants de prisonniers ou de grandes familles du quartier de la gare St-Sauveur, à qui un repas excellent et très copieux fut servi.

Ces enfants sortirent joyeux de l'établissement et, très gentiment, ils exprimèrent leurs sentiments de gratitude aux généreux hôtes qui, au nom de quelques clients philanthropes, remirent à chacun d'eux un billet de 10 francs.

M. et Mme Langlais, qui ont pris l'initiative de ce beau mouvement, font en effet, quotidiennement, appel à la bonté de leurs amis qui, en prenant connaissance des menus peuvent avant toute chose lire ce texte symbolique :

« Ici on mange
« Ailleurs on a faim ! »

Signalons également que M. Langlais vient de recevoir de M. Paul Dehove, Maire de Lille, la lettre suivante :

Monsieur,

« L'administration municipale a été informée, par M. Taillon, des conditions particulièrement généreuses dans lesquelles vous aviez accueilli un certain nombre d'enfants de prisonniers à l'occasion du Noël dernier.

« Elle m'a prié de vous exprimer ses très vifs remerciements pour votre geste et de vous transmettre les sentiments de gratitude des enfants et des familles bénéficiaires de votre générosité.

« Je vous prie, Monsieur, etc... ».

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.88), sont ouverts au public tous les jours de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 15 heures.

Le trafic des tickets de pain

Un Tourquennois et un Lillois sont mis en état d'arrestation

Ces jours derniers, au cours de ses investigations, M. Leisy, commissaire de police du premier arrondissement fut amené à perquisitionner au domicile de Mme Leclerc, née Marie Duhem, 36 ans, débitante de boissons, 12, rue de la Bourgogne. La perquisition fut satisfaisante puisqu'elle permit la découverte de tickets de pain en quantité anormale. Il y avait là plusieurs centaines de précieuses feuilles dont certaines maculées. La débitante, adroitement questionnée, ne tarda pas « à se mettre à table ». Elle reconnut avoir vendu des tickets de pain à plusieurs individus d'origine étrangère pour un prix de 100 à 150 francs la feuille.

A nouveau interrogée, Mme Leclerc dut reconnaître qu'elle détenait les feuilles de deux individus qu'elle connaissait particulièrement et qui furent à leur tour appréhendés. Il s'agit des nommés Georges Pennel, 24 ans, 29, rue de l'Industrie à Tourcoing et Maurice Dumont, 37 ans, chauffeur-livreur, 46, rue de Mexico, à Lille, qui ont été maintenus en état d'arrestation et déférés au Parquet.

Quant à Mme Leclerc, elle a été laissée en liberté provisoire en raison de charges de famille.

Les services de police parvinrent à connaître l'origine des précieuses feuilles qui avaient été remises à Pennel et Dumont par un cafetier lillois, qui a d'ailleurs reconnu les faits dont il était accusé. La sûreté lilloise poursuit l'enquête.

A TRAVERS LA VILLE

CYCLISTES RECALCITRANTS

Au cours de la journée de lundi, six contraventions ont été rédigées à la charge de cyclistes dont les machines étaient dépourvues d'éclairage, tandis que cinq autres faisaient l'objet d'un procès-verbal pour avoir emprunté le trottoir réservé aux piétons.

LA SUIE BRULE

Ce mardi, vers 6 heures, un feu de cheminée s'est déclaré dans l'habitation de M. Henri Desmuler, 121, rue Claude Barnard. Les sapeurs-pompiers, aussitôt avisés, se rendirent sur les lieux et furent maîtres du début de sinistre dix minutes après leur intervention. Les dégâts sont insignifiants.

LA DANSE EST INTERDITE

Procès-verbal a été rédigé à la charge de Mme Henriette Marault, 47 ans, 8, place de la République, qui a laissé danser dans son établissement alors qu'elle n'était pas en possession d'une autorisation réglementaire.

MALADES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Lundi, vers 17 h., M. J.-Bpte Denatté, 67 ans, 89, rue de la Marlière, s'est subitement affaissé sur la voie publique alors qu'il se trouvait sur un trottoir de la Grand Place. Il a été conduit au poste central de police et après avoir reçu des soins, put regagner son domicile.

D'autre part, M. Joseph Delatignu, 77 ans, rue du Beau Laurier, est tombé malade en ville et fut transporté à l'infirmerie du poste central, légèrement blessé à l'arcade sourcilière gauche. Après avoir reçu les soins nécessités par son état, le blessé a été reconduit à son domicile.

UNE COLLISION RUE DE LA MALSENCE

Lundi, vers 15 h., à l'angle des rues de la Malsence et de l'Amiral Courbet, un camion-tracteur conduit par M. Van Isterbael, 36 ans, est entré en collision avec un camion piloté par M. Adonis Godbulle, 34 ans, rue Henri Lefort, à Maubeuge. M. Paul Honoré qui se trouvait dans ce dernier véhicule a été légèrement blessé à l'arcade sourcillière gauche. Ses blessures ne présentent aucun caractère de gravité.

Une enquête est ouverte au 3e arrondissement. Les dégâts matériels sont assez importants.

POUR LES PRISONNIERS

Une présentation inédite de music-hall, voilà ce que nous annonce le Comité chargé de l'organisation de ce concert, au profit des prisonniers.

En effet, en plus de M. Gérard Vanmaele, vedette de Radio Maroc, le public Tourquennois pourra applaudir des vedettes de notre ville ; Madame Herlénc Willy, le rossignol de la chanson ; Jules Laevans, le comique siffleur ; le jaune ténor Charles Biesbrouck ; Panos, le comique troupier, et le trio rythmique Johny Vand's.

Les cartes pour ce concert s'enlèvent très rapidement, avis aux amateurs de beaux spectacles.

Le prix des places est de 10, 7 et 5 frs et la location est ouverte chez Mateler-Lhreureux, musique, rue de Gand.

COMITE D'ACTION ARTISANALE

Mercredi 14, permanence de 14 à 16 h., à l'ancienne Annexe de l'Institut Colbert, 50, rue du Haze, pour tous renseignements concernant l'artisanat ; on y recevra les nouvelles adhésions.

Sociétés et Comités

FEDERATION DES SOCIETES DE BOULES. — Résultats du dimanche 11 : Ko Ki Li Fé bat Vert Baudet, 11 à 8 ; Frayman bat Hospice, 14 à 7; Mouton Bleu bat St-François, 16 à 7; Ville de Toul bat Belle Vue, 13 à 7.

AMICALE VOLTAIRE. — Les familles des amicalistes actuellement prisonniers qui se sont fait inscrire dernièrement chez M. Joseph Poilet, 22, rue Jean-Jacques Rousseau, président de l'Amicale Voltaire, sont priées de se présenter à l'Ecole Voltaire, au Clinquet, tous les jours à partir de 16 h., pour toucher le secours qui leur est accordé.

SOCIETES SPORTIVES

ASSOCIATION SPORTIVE TOURQUENNOISE BAT A. C. CRETINIER PAR 4 A 1

Cette partie, qui fut assez égale, a été jouée dimanche après-midi, au Stade des Orions, et devant une galerie très restreinte.

Les deux clubs, qui présentaient des équipes remaniées, firent de leur mieux, sur le terrain gelé, et les avants de l'A.S.T. gagnèrent en montrant de l'à-propos, vis à vis d'une énergique défense.

L'A.S.T. 1 B a battu les « sans souci » 1A. de Roubaix, par 2 à 1.

L'A.S.T. 2 a battu Pellevoisin 2, par forfait.

ETAT CIVIL

Naissances. — Michèle Bryckaert, 15, rue de Wagram ; Michel Vanertstraete rue du Pont Rompu ; René Versaevel, dom. à Croix ; Marie-Joseph Desauvages, 8, rue Jacquard.

Publications. — Marceau Charbonnier, charpentier en fer, 182, rue de l'Hippodrome et Agnès Vaissevéren, empercheuse à Roncq ; Henri Codron, employé, 349, rue du Blanc Seau et Denise Vanommeslaere, manutentionnaire 1, avenue Edison ; Raymond Behel, chef de gare à Tourcoing et Marie-Louise Durceulx, s. p. à Lille.

Décès. — Emile Lefebvre, 70 ans, 87, rue Louis Leloir ; Sidonie Ghesquières, 72 ans, épouse De Prince, 43, Cb. Gremme ; Camille Verkomst, 72 ans 51, rue de l'Yser ; Marie Foutry, 81 ans, épouse Dervaux, dom. à Mouvaux, décédée 138, rue Nationale.

Une bonne habitude

C'est celle qui consiste à prendre chaque soir, après le dîner, une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Composée de plantes choisies associées au sel Vichy-Etat, la tisane Vichyflore exerce une action bienfaisante sur le foie et l'intestin qu'elle stimule doucement. Grâce à Vichyflore, vous aurez teint clair et bon caractère. 8 fr. 90 la boîte. Ttes Phies. 11247

HALLUIN

Le charbon. — Inscription des commandes au 67 bis, rue de Lille : pour le Centre I, aujourd'hui 14 Janvier, et demain 15, pour le secteur compris entre le chemin de fer et la rue de Lille, nos pairs, côté droit, vers Roncq : rues de Lys (de la Douane au Chemin de fer), Haute, de l'Alma, des Prés, cour Beyls ; rues Ste-Barbe, Verte, Traversière, Française ; cour Morchet ; chem. du Colbras et toutes les rues comprises dans ce secteur, Basse, Jean-Jaurès, du Midi ; canton du Soleil, pl. St-Martin ; rue de la Gare, St-Vincent-de-Paul, du Molinel, du Farage ; cité Berbare ; rue Emile-Zola ; chemin Grande-Ville.

Au ravitaillement. — Mercredi 14 Janvier dernier jour de distribution des cartes de lait et de vin.

De 8 h. 30 à 11 h., pour les Nos 3.501 à 4.000.

De 14 à 17 h., pour les Nos 4.501 à la fin.

Etat civil. — Décès : Henri Castro, 49 ans, s. p. rue Basse, 90 ; Clotilde Bert, 80 ans, s. p., rue de la gare, 60.

LINSELLES

Aux chômeurs. — Il est rappelé aux chômeurs que l'émission aux Fonds de Chômage est subordonnée à la présentation des derniers récépissés de versements aux Assurances Sociales.

En conséquence, et à l'avenir, ils ne pourront plus être admis que dans les conditions citées ci-dessus.

Allocations militaires. — Les bénéficiaires d'allocations militaires ayant des enfants à charge, peuvent dès ce jour retirer leur certificat supplémentaire à la Mairie, guichet N° 5.

MOUVAUX

Paiement des secours mensuels. — Le paiement des secours mensuels aura lieu à la mairie, recette municipale, le jeudi 15 janvier, de 9 h. à 11 h., pour l'assistance aux femmes en couches et l'assistance à la famille, et de 14 à 16 h., pour l'assistance aux vieillards, infirmes, incurables et privés de ressources.

Avis à la population. — Les personnes ayant subi des dégâts matériels ou corporels occasionnés par les troupes allemandes, après la date du 25 juin 1940, sont priées de se présenter à la mairie service des réquisitions, en vue de l'établissement d'un dossier.

FOREST-sur-MARQUE

Jeux de manille et de 421. — Les jeux de manille et de 421, organisés par le Comité d'entr'aide aux prisonniers, ont connu le même succès que les précédents. Ils avaient lieu à l'estaminet Broninx et se poursuivront dimanche prochain à l'estaminet Steua.

Quête-souscription. — Ce dimanche, une quête au profit des prisonniers et de leurs familles a été faite et a rapporté la belle somme de 1.300 francs. Le Comité remercie la population de sa générosité envers nos absents.

Football-Club. — La 1re équipe du F. C. Forest a remporté une magnifique victoire en battant l'équipe de Lille-Sud par 4 à 0 et cela sur le terrain de l'adversaire. Le F. C. Forest consolida ainsi sa place de leader dans le groupe F.

PONT-A-MARCQ

L'AUDACE DES CAMBRIOLEURS

Lundi, vers 4 h. 30, M. Louis Paquier qui tient une coopérative d'alimentation à 50 mètres de la gendarmerie, fut réveillé par un bruit insolite.

S'étant levé il aperçut que le volet de sa fenêtre était ouvert qu'un carreau était cassé et que des cambrioleurs avaient raflé tout ce qui se trouvait à la vitrine et dont la valeur est de 500 francs.

Les voleurs avaient bien l'intention de pénétrer dans le magasin, car le bruit entendu par M. Paquier avait été occasionné par le déplacement d'une planche de l'étagère.

MARCQ-EN-BARŒUL

Consultation de nourrissons. — La prochaine consultation des nourrissons aura lieu jeudi 15 janvier de 8 h. 30 à 10 h. 30 à l'Ecole Louise de Bettignies rue de l'Ermitage pour les quartiers du Pont, Plouich et Rouges-Barres.

Audience foraine. — L'audience foraine du Juge de Paix se fera vendredi 16 janvier à partir de 14 h. 30 à l'Hôtel de Ville, salle A.